

Le 20 août 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le mardi 20 août 2024 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 18h30.

Étaient présents : Monsieur Bernard Demers, conseiller, poste numéro 1
 Madame Laurence Frenette, conseillère, poste numéro 2
 Monsieur Ghislain Privé, conseiller, poste numéro 3
 Monsieur Benoit Fournier, conseiller, poste numéro 4, maire suppléant
 Madame Suzanne Nault, conseillère, poste numéro 6

Était absent : Monsieur Bruno St-Germain, conseiller, poste numéro 5

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Benoit Fournier

Était également présente : Madame Ann-Renée Coulombe, DMA
 Directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE;

À 18h32, le maire suppléant, monsieur Benoit Fournier, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

092-08-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par: Laurence Frenette
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX;

3.1. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JUILLET 2024;

093-08-24

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JUILLET 2024

Sur la proposition de : Suzanne Nault
Appuyé par : Laurence Frenette
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet soit adopté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

5. CORRESPONDANCES;

5.1. MRC D'ACTON;

5.2. RIAM;

5.3. M.D.D.E.L.C.C.;

5.4. M.A.M.H. – TECQ 2024-2028 + PAVL entretien 2024;

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL;

6.1. COMPTE-RENDU DU MAIRE SUPPLÉANT;

- 2 juillet rencontre Ann-Renée
 - 18 :30 caucus
- 8 juillet Rencontre DG 9 :00-10 :00
 - Conseil 18 :30
- 9 juillet visite bureau signatures
- 10 juillet visite bureau
 - Rencontre Roxton Falls (CLSC) 9 :30-10 :30
- 15 juillet Rencontre DG
- 16 juillet rencontre ingénieur 9 :30-10 :30
- 9 août visite bureau signature
 - Entrevue Poste DG 16 :30-17 :30
- 10 août funérailles Michel
- 12 août entrevue poste DG
 - Caucus 18 :00-20 :00
- 14 août rencontre des maires MRC 15 :00- 20 :00
- 15 août cinéma Béthanie
- 16 août rencontre DG

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES;

7.1. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 JUILLET 2024;

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois de juillet 2024.

094-08-24

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 JUILLET 2024

Sur la proposition de : Bernard Demers
Appuyé par : Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de juillet totalisant **30 761.17\$**

Liste des comptes payés au 31 juillet 2024

<u>No.</u>	<u>Chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
L2400197		Receveur Général du Canada (DAS)	1 041.43
L2400198		Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 756.17
L2400199		Grenke Crédit/Bail	102.33
L2400200		Ann-Renée Coulombe	17.08
L2400201		Cooptel	203.18
L2400202		RIAM	4 256.25
L2400203		Aqualabo (boites + matériel pour tests d'eau)	87.15
L2400204		Visa (Sites emploi + postes + fournitures bureau)	949.49
L2400205		Hydro Québec	779.62
L2400206		Village de Roxton Falls (PR + QP)	2 860.31
L2400207		Desjardins Sécurité Financière (Ass. Collective)	233.87
L2400208		La Pensée de Bagot (Avis public + offre emploi)	610.52
L2400209		Acton Extermination Enr.	648.46
L2400210		Bell Mobilité	19.56
L2400211		Paul Lussier	166.53
L2400212		Les Débroussaillages Roxton Falls (fauchage)	1 080.76
L2400213		Spécialiste du Ponceau (10 ^e Rang Nord)	1 871.22
L2400214		Monique Lassonde	67.95
L2400215		Vente et Location Dubois (toilette halte-rivière)	252.95
L2400216		Bernard Demers	179.88
L2400217		Guylaine Castonguay	50.63
L2400218		Visa (déshumidificateur + Sherweb)	665.09
L2400219		CIMA+ (ingénieur église)	2 191.02
C0004876		Énergie et Ressources naturelles (avis de mutation)	6.00
C0004877		Gilles Fontaine (matériaux croix de chemin)	145.67
C0004878		Robert Blanchard (matériaux croix de chemin)	226.42
TOTAL			21 469.54\$

Salaires nets payés au 31 juillet 2024

Employés : 6 767.40\$
Conseil municipal : 2 524.23\$

TOTAL 9 291.63\$

ADOPTÉE

7.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2024;

095-08-24

APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2024

Sur la proposition de : Suzanne Nault
Appuyé par : Ghislain Privé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs telles que présentées et en autorise les déboursés.

Liste des comptes à payer au 31 juillet 2024

Excavation Yanick Cabana Inc. (Rang 10 N)	2 931.86
Excavations St-Césaire Inc. (Rang 10 N)	1 140.11
Excavation L.G. Inc. (Rang 10 N)	10 484.03
Aqualabo (tests d'eau)	673.73
Buropro Citation	56.94
Hydro Québec	138.83
RIAM (vidanges d'installations septiques)	18 061.96

TOTAL : **33 487.46\$**

ADOPTÉE

7.3. RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS;

7.3.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 31 JUILLET 2024;

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé la conciliation bancaire au 31 juillet 2024 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation) :

7.3.2. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2024;

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé le rapport budgétaire au 31 juillet, lequel démontre :

	Pour le mois de juillet	Cumulatif 2024
Revenus de fonctionnement :	\$ 29 510.34	\$ 771 799.86
Dépenses de fonctionnement :	\$ 30 767.17	\$ 468 982.96

7.4. EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE;

096-08-24

EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE le poste à la direction générale est vacant;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'ouverture du poste par affichage sur différents sites et dans un journal local;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines de la municipalité a convoqué en entrevue les postulants;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de madame Tracy Kelly pour occuper le poste de directrice générale et greffière-trésorière;

Sur la proposition de : Bernard Demers
Appuyé par : Laurence Frenette
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accepte la recommandation de la commission des ressources humaines et procède à l'embauche de madame Tracy Kelly selon les conditions et modalités prévues au contrat d'embauche;

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie mandate madame Lise Lapointe-Brin comme adjointe à la direction afin d'offrir une formation à la nouvelle directrice à raison de trois (3) jours semaine, le temps jugé nécessaire;

QUE madame Ann-Renée Coulombe poursuive la formation de madame Tracy Kelly les vendredis, le temps jugé nécessaire;

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie autorise le maire suppléant, monsieur Benoit Fournier, à signer le contrat d'embauche;

ADOPTÉE

7.5 DÉSIGNATION D'UNE NOUVELLE ADMINISTRATRICE PRINCIPALE POUR ACCÈS D AFFAIRES

097-08-24

DÉSIGNATION D'UNE NOUVELLE ADMINISTRATRICE PRINCIPALE POUR ACCÈS D AFFAIRES

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Béthanie a nommé une nouvelle directrice générale et greffière-trésorière, madame Tracy Kelly, afin de voir au bon fonctionnement de la municipalité de Béthanie;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Béthanie désire que la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière, madame Tracy Kelly, soit l'administratrice principale d'Accès D affaires concernant le compte bancaire de la municipalité ;

Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par : Bernard Demers
Il résolu à l'unanimité des membres présents.

QUE madame Tracy Kelly, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Béthanie, soit désignée à compter du 01 septembre 2024 administratrice principale, aux fins d'utilisation du service Accès D affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

QUE monsieur Benoît Fournier, maire suppléant, soit toujours signataire au compte, en plus de madame Tracy Kelly. Le compte restera à deux signatures. Le folio touché par les changements est le 0004843 90021 815 260 578 0.

QUE madame Tracy Kelly ait en sa possession une carte de débit pour dépôt seulement ainsi qu'une carte de crédit de 1500,00\$.

QUE les accès en ligne, la carte de débit et la carte de crédit de madame Ann-Renée Coulombe soient révoqués en date du 30 septembre 2024;

ADOPTÉE

7.6 AUTORISATION DE SIGNATURES ET D'INFORMATIONS AUPRÈS DES MINISTÈRES DU QUÉBEC ET DU CANADA.

098-08-24

AUTORISATION DE SIGNATURES ET D'INFORMATIONS AUPRÈS DES MINISTÈRES DU QUÉBEC ET DU CANADA.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité a nommé une nouvelle directrice générale et greffière-trésorière, madame Tracy Kelly;

Sur la proposition de : Suzanne Nault
Appuyé par : Bernard Demers
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE madame Tracy Kelly soit autorisée à compter du 01 septembre 2024 à signer les chèques, effets et tout autre document relatif à l'exercice de ses fonctions;

QUE le conseil autorise madame Tracy Kelly à représenter la municipalité de Béthanie auprès des ministères et organismes notamment *Revenu Québec*, *l'Agence du Revenu du Canada*, *ClicSÉQUR*, *Registraire des entreprises*, *PGAMR* etc.;

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie autorise le fournisseur des services ou les ministères ou les organismes à transmettre à madame Tracy Kelly, dans le cadre de ses fonctions, des renseignements confidentiels concernant la municipalité de Béthanie;

ADOPTÉE

7.7. RÉOLUTION D'ADMINISTRATION AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC;

099-08-24

RÉSOLUTION D'ADMINISTRATION AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC

ATTENDU QUE madame Tracy Kelly a été nommée directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Béthanie;

ATTENDU QUE la municipalité est tenue de nommer une personne responsable de la communication et du suivi des dossiers avec *Revenu Québec*;

Sur la proposition de : Ghislain Privé

Appuyé par : Laurence Frenette

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE madame Tracy Kelly, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à inscrire la municipalité de Béthanie aux fichiers de *Revenu Québec*;

QUE madame Tracy Kelly, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à gérer l'inscription de la municipalité de Béthanie à *clicSÉQUR – Entreprises*;

QUE madame Tracy Kelly, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à gérer l'inscription de la municipalité de Béthanie à *Mon dossier pour les entreprises* et, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

QUE madame Tracy Kelly, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

QUE madame Tracy Kelly, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à consulter le dossier de la municipalité de Béthanie et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec *Revenu Québec*, en ce qui concerne tous les renseignements que *Revenu Québec* détient au sujet de la municipalité de Béthanie pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec *Revenu Québec* par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE

7.8. DÉMISSION DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE – REMERCIEMENTS

100-08-24

DÉMISSION DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE – REMERCIEMENTS

ATTENDU QUE madame Guylaine Castonguay a récemment démissionné de son poste d'inspectrice municipale de la municipalité de Béthanie;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite reconnaître le travail réalisé par madame Guylaine Castonguay au service de la communauté ;

Sur la proposition de : Suzanne Nault
Appuyé par : Ghislain Privé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie remercie madame Guylaine Castonguay pour son engagement et sa contribution à la municipalité ;

ADOPTÉE

7.9. CAMP DE JOUR – RÉFÉRENCE DU CLSC;

101-08-24 CAMP DE JOUR – RÉFÉRENCE DU CLSC

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a été sollicitée par le CLSC pour une aide financière afin d'inscrire quatre enfants de la municipalité au camp de jour cet été, en raison de leur contexte familial difficile ;

ATTENDU QUE cette demande s'inscrit dans le cadre d'un soutien particulier aux enfants issus de milieux économiquement vulnérables, visant à assurer leur bien-être et leur sécurité pendant la période estivale ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà déboursé un montant de 400\$ pour l'inscription des enfants au soccer, sans connaître l'étendue totale des coûts associés au camp de jour ;

ATTENDU QUE la facture totale pour l'inscription des quatre enfants au camp de jour s'élève à 3 625\$ pour cette année;

ATTENDU QUE malgré les contraintes budgétaires, il est crucial d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants concernés pendant l'été ;

Sur la proposition de : Suzanne Nault
Appuyé par : Ghislain Privé
Il est résolu à la majorité des membres présents

QUE la municipalité de Béthanie autorise la dépense de 3 625\$ pour l'inscription des enfants au camp de jour, tel que demandé par le CLSC, afin de répondre aux besoins spécifiques des familles concernées et d'assurer un encadrement adéquat pendant la période estivale;

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie dénonce la démarche du CLSC, qui place la municipalité dans une situation l'obligeant à dépenser cette somme non prévue au budget, (dépense qui représente 0.66% du budget annuel total de la municipalité) et indique qu'à l'avenir, ce genre de demande sera refusée.

ADOPTÉE

7.10. ÉGLISE – SUIVI DU RAPPORT D'INGÉNIEUR;

ÉGLISE – SUIVI DU RAPPORT D'INGÉNIEUR

ATTENDU QUE suite à la visite de l'ingénieur pour l'église, plusieurs mesures sont nécessaires afin de préserver l'intégrité et la sécurité du bâtiment ;

ATTENDU QU'il est impératif de vérifier la présence d'amiante dans la peinture, d'inspecter les murs pour la présence de fourmis charpentières et de procéder à un traitement le cas échéant, d'organiser une visite d'évaluation par un maçon, et d'installer un déshumidificateur au sous-sol pour contrôler l'humidité ;

ATTENDU QUE des travaux urgents sont requis pour traiter une infiltration majeure d'eau vis-à-vis de la petite porte d'entrée du sous-sol, nécessitant une intervention pour réaliser une tranchée ;

ATTENDU QU'il est préférable d'acquérir un déshumidificateur plutôt que de le louer, considérant le besoin à long terme de l'équipement;

Sur la proposition de : Laurence Frenette

Appuyé par : Bernard Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la municipalité procède à une vérification de la peinture pour détecter la présence d'amiante, ainsi qu'à une inspection des murs pour identifier et traiter les fourmis charpentières selon les recommandations de l'ingénieur;

QUE la municipalité organise une visite d'évaluation par un maçon pour évaluer les travaux nécessaires;

QUE le conseil mandate un entrepreneur afin d'effectuer une tranchée vis-à-vis de la petite porte d'entrée du sous-sol pour résoudre l'infiltration d'eau.

QUE le conseil accepte la dépense pour l'achat d'un déshumidificateur, au montant de 600.00\$, taxes incluses, pour réguler l'humidité au sous-sol du bâtiment;

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie s'engage à remettre le bâtiment dans le même état qu'il se trouve actuellement suite à l'analyse de la peinture, à l'inspection de la structure et au traitement des fourmis;

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS;

9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU;

9.1. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTINS;

9.2. RECHARGEMENT RANG 10 NORD;

103-08-24 RECHARGEMENT RANG 10 NORD

ATTENDU QUE des travaux de réfection sont nécessaires pour compléter le rechargement de la section restante du rang 10 nord (environ 1500 mètres) afin d'améliorer la qualité de cette voie;

ATTENDU QUE des fonds résiduels provenant du programme TECQ 2019-2024 sont disponibles pour financer ces travaux;

ATTENDU QUE l'utilisation de ces fonds résiduels est conforme aux objectifs de ce programme et permettra de réaliser les travaux nécessaires sans engendrer de coûts supplémentaires pour la municipalité;

Sur la proposition de : Ghislain Privé

Appuyé par : Suzanne Nault

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Béthanie autorise le rechargement de la section restante du rang 10 nord (environ 1500 mètres);

QUE les dépenses soient ajoutées à la reddition de compte du programme TECQ 2019-2024;

QUE le conseil municipal de Béthanie autorise la direction générale à entreprendre les démarches nécessaires pour l'exécution des travaux;

ADOPTÉE

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE;

10.1. RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION;

11. LOISIRS ET CULTURE;

Festivités de Béthanie, inaugurations Place du Centenaire et Halte-Rivière

- 02 septembre

Mardis chauds

- 20 septembre : Dou Folk

12. AUTRES INFORMATIONS;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE;

104-08-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par : Bernard Demers
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance soit levée à 19h52

ADOPTÉE

Monsieur Benoit Fournier
Maire suppléant

Madame Ann-Renée Coulombe, DMA
Directrice générale et
Greffière-trésorière